



Compte rendu de l'Assemblée Générale du 08-06-2023

L'Assemblée Générale de la SFB a eu lieu le 8 juin 2023 en visio-conférence via Google Meet.

M. Gilles Prémel Cabic a présidé la séance en sa qualité de Président et Trésorier.

Présents :

Mr Gilles Prémel Cabic, président et trésorier de la SFB
Mme Brigitte Steppé-Chevance, vice-présidente de la SFB
Mme Marie-Christine Nigon-Boer, membre du bureau de la SFB
Mme Assia Benoît, membre du bureau de la SFB
Mme Ghislaine Cornuau, secrétaire de la SFB
Mme Sabine Gratadour, membre du bureau de la SFB
Mme Marie Philippe Consule générale de France à Amsterdam
Mme Carole Liedorp, agent du service social du Consulat Général de France à Amsterdam.
Mme Marie Goude, membre de l'association et en qualité de commissaire aux comptes

Procurations :

Mr Marcel Laurence, Mr François Mengin et Mme Catherine Llibeaut ont donné procuration à Mme Brigitte Steppé-Chevance.
Mme Denise Bossan a donné procuration à Mr Gilles Prémel Cabic.
L'UFE a donné procuration à Mme Marie Goude.

Excusés : Mme Hélène Degryse et Mme Edith van Soest, Mr Jean Luc Deboudt.

Ordre du jour:

- I. Ouverture, consultation de tous les membres sur l'ordre du jour ;
- II. Présentation des activités conduites au cours de l'année 2022, présentation et approbation du rapport moral de la SFB ;
- III. Présentation et approbation du rapport financier de la SFB pour l'année 2022
- IV. Cotisations : montants pour 2023 ;
- V. Questions diverses.

I- Ouverture et ordre du jour

Le président ouvre la séance.

Chaque personne participant à la réunion se présente.

Mme Marie Philippe félicite le travail de la SFB et particulièrement Gilles et Brigitte. Elle annonce son départ à la fin de l'été ainsi que celui du consul adjoint Jean Pierre Bizet.

II- Compte-rendu moral de l'année 2022

L'association a été créée en 1883 et donc cette année nous fêterons les 140 ans de l'association le 22 septembre 2023 à la Résidence de France.

En 2022, la SFB a aidé environ 12 personnes ou familles financièrement (par dons car la SFB ne fait plus de prêt excepté pour l'achat d'un billet de train, prêt remboursé dans le mois) ; les dons varient entre 20 et 750€ et concernent, par exemple, le paiement de factures d'assurance maladie, d'électricité, d'eau, de loyers en retard...

Dans les écoles françaises de La Haye et d'Amsterdam il y a eu une collecte de produits alimentaires fin novembre 2022. Ainsi 30 colis de Noël ont pu être distribués. Tout le monde a eu 50€ cette année en guise d'étrennes (pour un montant total de 1500€). Tous les colis furent distribués avant les fêtes et les personnes étaient satisfaites.

Les colis ont été distribués par Carole avec le chauffeur du consulat pour les personnes résidant à Amsterdam. Les membres du bureau de la SFB ont porté les colis aux personnes habitant dans les autres villes.

III-Compte rendu financier de l'année 2022

Le trésorier a présenté le rapport financier.

Nous avons eu plus de dépenses que de recettes. De ce fait il y a un déficit de 3974€.

La réserve financière reste sensiblement stable.

Les recettes 2022

Le nombre d'adhérent est assez faible. Il faut essayer de se faire mieux connaître et attirer des cotisants. Le bouche à oreille doit continuer. Nous avons eu 19 cotisations (1125€). Nous avons eu des dons, notamment des églises Wallonnes de la Haye et d'Amsterdam.

Pour compenser le déficit, nous avons décidé de procéder à un placement financier à risque réduit à l'ABN-AMRO. Ce placement est effectif en juin 2023 (63 000 euros).

Les dividendes seront transférés sur le compte courant afin de financer des dons.

Les dépenses 2022

Il y a eu 16 dons à 9 bénéficiaires.

Les frais de gestion sont incompressibles.

La situation financière inédite de 2022 a résulté en des intérêts négatifs (quelques dizaines d'euros sur l'année).

Les remboursements des frais de transport pour 2022 (et 2021) s'élèvent à 256€.

En 2022 il n'y a pas eu de demande de subvention.

Le compte rendu financier pour l'année 2022 a été présenté par le trésorier à Marie Goude, commissaire aux comptes en mars 2023. Elle a constaté une grande rigueur dans la tenue des comptes.

Les dépenses sont toujours justifiées avec des bons. Les courriels du consulat concernant les demandes d'aides sont gardés. Ceci facilite le contrôle du rapport.

Elle a eu accès aux comptes et aux transactions.

Le rapport moral des actions est approuvé.

III- Cotisations pour 2023

Le montant des cotisations est inchangé depuis de nombreuses années. La SFB propose de le modifier à partir de 2024.

- Membre actif : 40 euros
- Cotisation de soutien : 60 euros
- Membre bienfaiteur : 100 euros

Proposition acceptée

IV- Questions diverses

Brigitte (vice-présidente de la SFB) démissionne de son poste mais accepte d'être reconduite comme vice-présidente de l'association.

Le bureau fera l'objet d'un remaniement l'année prochaine.

Nous constatons que peu de personnes ont participé à l'assemblée générale (3 personnes s'étaient excusées et 5 procurations ont été reçues).

Assia propose d'écrire une lettre destinée aux grandes sociétés françaises afin de leur expliquer notre situation et de demander leur soutien.

La SFB devrait participer au café de l'accueil de La Haye en début d'année scolaire (septembre) afin de nous faire mieux connaître.

V- Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h58. Le bureau remercie toutes les personnes pour leur participation et pour leurs suggestions.